



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N° 12 DU 26 OCTOBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE SAISON 2018/2019

L'A.G aura lieu le Samedi 30 Novembre 2019 (matin) au Château de GILLY LES CITEAUX

Vœux des clubs : ils doivent être adressés au plus tard le 1er Novembre (soit 30 jours avant la date de l'A.G - Article 19) au secrétariat du District par courrier simple ou courrier électronique.

Elections Membres Comité Directeur

Actuellement 4 postes sont vacants au sein du Comité Directeur du district (suite à 3 démissions et un décès) et doivent être pourvus conformément aux dispositions figurant à l'article 13.3 des statuts.

Le candidat concernant le remplacement du représentant des arbitres sera désigné selon les conditions définies à l'article 13.2.2 a) des Statuts

Afin de pourvoir au remplacement des 3 autres postes vacants, les personnes souhaitant s'investir doivent adresser au secrétariat par envoi recommandé leur candidature **avant le 1 Novembre 2019**.

Les conditions d'éligibilité sont définies à l'article 13.2 des Statuts.

L'élection se déroule au scrutin plurinominal à deux tours

Election de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

3 clubs (UCCF - FCCL et Pouilly en Auxois) de délégués de district ont accédé en Ligue, une élection complémentaire doit avoir lieu pour les remplacer (article **12.5.6** alinéa 4)

Afin de pourvoir au remplacement, les personnes souhaitant s'investir doivent adresser au secrétariat par envoi recommandé leur candidature **avant le 1 Novembre 2019**.

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-20

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

- Vendredi 25 Octobre 2019 à 19 h 00
- Samedi 2 Novembre 2019 à 9 h 00
- Samedi 16 Novembre 2019 à 9 h 00
- Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00
- Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 13 Décembre 2019 à BEAUNE à 19 h 30 à la Maison des Associations - Porte Marie de Bourgogne (19 rue de Poterne)

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DE LA TILLE - Attente de salle

SECTEUR PLAINE DE LA SAONE - Attente de salle

SECTEUR VAL DE SAONE - Attente de salle

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.

AGENDA

Jeudi 17 Octobre

Remise dotations Foot à l'Ecole à 18h00 au siège du District

Lundi 4 Novembre

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Samedi 30 Novembre

Assemblée Générale à Gilly les Citeaux (AS Vougeot) à 9h00

Formation des promo FFF séniors :

les mardis de 19h à 21h au District de Côte d'Or à Quetigny (Salle M. NAGEOTTE)

- Octobre : 15
- Novembre : 05, 19
- Décembre : 03, 17

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 29 CC/12

Réunion du 24/10/2019

Présents : MM. LECOUR B – FREREJACQUES A – FAORO P – BELORGEY B – NAUDET JP – BRUNEL N

Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

I - SENIORS

Les tirages au sort des 16èmes de Finale de la Coupe de Côte d'Or Fernand Bachelard – Sport Comm et du 1^{er} Tour de la Coupe Complémentaire Crédit Agricole se feront le mercredi 30 Octobre à 14h30 au siège du District.

1.1 RESERVES

Match 21685956 D2 – B DIJON ULFE – ASFO du 20/10/2019

Réserve de DIJON ULFE, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur la participation du joueur n°8 de l'ASFO susceptible d'être suspendu.

La Commission des Compétitions demande cependant un rapport complémentaire à M. l'Arbitre. Décision différée.

Match 21760837 U15 D1 USCD 3 – ASFO du 19/10/2019

Réserve technique de l'ASFO, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club.

Dossier transmis à la C.D.A.

1.2 FORFAITS

Match 21836798 D4 – J REMILLY 2 – VINGEANNE FC 2 du 20/10/2019

Forfait déclaré de VINGEANNE FC.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à VINGEANNE FC 2 pour en porter le bénéfice à REMILLY 2

Amende 50 € à VINGEANNE FC

Match 21753899 D3 – D MEURSAULT 2 – THURY du 20/10/2019

Forfait déclaré de THURY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à THURY pour en porter le bénéfice à MEURSAULT 2

Amende 50 € à THURY

Match 21836528 D4 – A ST EUPHRONE – UCCF 3 du 20/10/2019

Forfait déclaré de UCCF 3.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à UCCF 3 pour en porter le bénéfice à ST EUPHRONE

Amende 50 € à UCCF

Match 21836529 D4 – A BELAN – ESVO 2 du 20/10/2019

Forfait déclaré de ESVO 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ESVO 2 pour en porter le bénéfice à BELAN

Amende 50 € à ESVO

1.3 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
21743660	D3	C	DIJON - A.S. POUSSOT	1 REMILLY/TILLE	1 03/11/2019	14H30		12H30	
21836531	D4	A	MONTBARD VENAREY	4 E.S.V.O	2 27/10/2019	13H	26/10/2019	19H30	STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD
21836538	D4	A	MONTBARD VENAREY	4 BELAN	1 10/11/2019	12H30	09/11/2019	19H	STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD

Match 21685679 D1 GENLIS – EF VILLAGES du 1/11/2019 se jouera le 15/12/2019

Match 21686085 D3 A ST REMY 2 - JEUNESSE MAHORAISE du 01/11/2019 se jouera le 15/12/2019

Suite au mail de l'ASFO demandant que le match 21685947 D2 B ECHENON – ASFO du 1/11/2019 se joue en date ultérieure, la Commission des Compétitions dit qu'il faut l'accord écrit du club adverse.

Demande d'inversion

Match 21743660 D3 C REMILLY/TILLE - DIJON A.S. POUSSOT se jouera le 03/11/2019 à 14H30 au STADE DE L'ÉVEIL à DIJON

1.4 MATCH REMIS

Match 21686091 D3 A LONGCHAMP – SENNECEY LES DIJON du 20/10/2019 remis au 15/12/19

1.5 DELEGATIONS

Match 21753903 D3 – D NOLAY – EF BEAUNOISE du 27/10/2019 -> Délégué M. MOINGEON à la charge de NOLAY

Match 21685834 D2 – A DIJON GRESILLES – LACANCHE du 27/10/2019 -> Délégué M. RODRIGUES DA SILVA A. à la charge du District

1.6 COURRIERS

De REMILLY : Le secrétariat a répondu.

De NOLAY : Demande de délégué de match pour le match 21753903 D3 D EF BEAUNOISE – NOLAY du 27/10/19.

De MONTIGNY/AUBE : Pris note.

De M. NAUDET JP : Rapport de délégation. Pris note.

De **M. THIOURT, Arbitre** : concernant le score de la rencontre 21685827 D2 – A OUGES FC - GRESILLES FC du 20/10/2019. Le score est OUGES 1 – GRESILLES FC 4. Pris note.

De **MAIRIE DE PRECY** : Pris note.

De **PERRIGNY LES DIJON** : Copie d'Appel, pris note.

II. JEUNES

2.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

FOOT ANIMATION

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 28/9 - 5/10 - 12/10						
Feuilles de présence	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Ahuy					à Asfo	
Aiserey Izeure						à Brazey U11
Auxonne						à Magny U7
Brazey						à Brazey U7
Champdotre / Longeault		à Brazey		à Champdotre		à Champdotre U11 U7
Chenove		à Grésilles				
DFCO				à Chevigny	à Talant	à Longvic U9 U7
DFCO (Fém 1)			à Ulfe			
EF Villages		à Val de Norge			à Tilles	à Daix U7
Fenay				à Aiserey		
Gevrey				à Meursault		
Grésilles						à Grésilles U11
Is Selongey		à Asptt				à MPL U11
Is Selongey		à Val de Norge				
Lacanche						à Pouilly U9
Magny						à Magny U7
Montbard Venarey					à St Rémy	à Châtillon U11 U7
Morvandelle		à Mvf				
Pouilly						à Pouilly U9
Quetigny					à Grésilles	à Quetigny U7
St Apollinaire			à Ulfe			
St Jean Losne						à Champdotre U11 U7
Talant				à Plombières		
USCD						à Marsannay U11
Vougeot					à Pouilly	
Feuilles de bilan	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Chenove		x				
DFCO		x				
EF Villages				x		
FENAY						x
Grésilles	x					
Is Selongey	x	x				
Longchamp	x					
Morvandelle				x		
Nolay		x				
Précý				x	x	
Sennecey				x		
UCCF		x				
USCD		x				

2.1 FESTIVAL U13

Voici la liste des 32 qualifiés pour le 2^{ème} Tour du Festival U13 :

Groupe 1 : GENLIS, ASPTT DIJON et AUXONNE

Groupe 2 : ASFO et MEURSAULT

Groupe 3 : FAUVERNEY ET BEAUNE

Groupe 4 : CHEVIGNY et BEAUNE 2

Groupe 5 : DFCO et ST JEAN DE LOSNE

Groupe 6 : FONTAINE LES DIJON 2 et DAIX

Groupe 7 : RUFFEY STE MARIE et SENNECEY

Groupe 8 : FONTAINE LES DIJON et UCCF

Groupe 9 : GEVREY CHAMBERTIN et RUFFEY STE MARIE 2

Groupe 10 : AISEREY – IZEURE 2 et GJ MVSR

Groupe 11 : IS SELONGEY et GEVREY CHAMBERTIN 2

Groupe 12 : USCD et NOLAY

Groupe 13 : MPL et MARSANNAY

Groupe 14 : ASPTT DIJON 2 et USSE

Et les exempts du 1^{er} Tour : ST APOLLINAIRE, JDF 21 et VAL DE NORGE

Le 2^{ème} Tour du Festival est prévu le samedi 7 Mars 2020

2.2 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match	Division	Poule	Rencontres			Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	
21760886	U18 D1	O	CHEVIGNY ST SR	1	MARSANNAY	1	10/11/2019	10H	08/11/2019	20H
21760839	U15 D1	A	DAIX	1	U.S.C.D	3	09/11/2019	15H		10H
22042732	U15 D3	B	ENT SEURRE	1	IS-SELONGEY	3	02/11/2019	15H	30/11/2019	
22045094	U13 D2	C	U.S. C. D	2	BEAUNE AS	2	09/11/2019			12H30
22045209	U13 D2	E	AS FONTAINE D'OUICHE	2	TILLES F.C.	1	16/11/2019	15H		14H
22043562	U13 D3	B	MAGNIEN	1	NOLAY	1	26/10/2019	14H30	14/12/2019	

22045168 U13 D2 D CHENOVE – GRESILLES 2 est reporté au 30/10/19

22042726 U15 D3 B AUXONNE – IS SELONGEY 3 du 26/10/19 remis à une date ultérieure

22042403 U18 D3 FCAB – GRESILLES FC se jouera le 14/12/19

22042647 U15 D2 B UCCF – ENT UFCO remis à une date ultérieure

22045135 U13 D2 B GENLIS VILLERS – GRESILLES FC du 02/11/19 se jouera le 26/10/19 à 14 heures à Genlis

2.3 FORFAITS

Match 22045171 U13 D2 - GRESILLES FC 2 – ASPTT DIJON 3 du 12/10/19

Forfait non déclaré de GRESILLES FC 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à GRESILLES FC 2 pour en porter le bénéfice à l'ASPTT DIJON 3

Amende 60 € à GRESILLES FC

Match 22042378 U18 D3 A ENT MAGNIEN – ENT VITTEAUX CCOF du 19/10/19

Forfait non déclaré de ENT VITTEAUX CCOF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ENT VITTEAUX CCOF pour en porter le bénéfice à ENT MAGNIEN

Amende 100 € à ENT VITTEAUX CCOF

Match 22042407 U18 D3 B GRESILLES FC – ENT FAUVERNEY 2 du 20/10/19

Forfait non déclaré de GRESILLES FC

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à GRESILLES FC pour en porter le bénéfice à ENT FAUVERNEY 2

Amende 100 € à GRESILLES FC

Match 22042772 U15 D2 DAIX 2 – MARSANNAY 2 du 19/10/19

Forfait non déclaré de MARSANNAY 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à MARSANNAY 2 pour en porter le bénéfice à DAIX 2

Amende 100 € à MARSANNAY

2.4 TOURNOIS

GENLIS : Tournoi Futsal les 7 et 8 Mars 2020

TILLES F.C. : U9 le 4 Janvier, U11 le 5 Janvier 2020.

III. FEMININES

3.1 CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Suite aux mails de clubs et au forfait général du club de SENNECEY LES DIJON,

La Commission décide de faire un calendrier en match aller-retour afin que les équipes jouent plus.

Dates proposées pour des journées supplémentaires du championnat Seniors :

2 Décembre 2019

16 Décembre 2019

24 Février 2020

16 Mars 2020

6 Avril 2020

27 Avril 2020

25 Mai 2020

Les résultats des matchs déjà joués seront conservés.

3.2 CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure
22045280	U13 FEM	A	DIJON ASPTT	1 FONTAINE LES DIJON F	1 09/11/2019	15H		16H
22045286	U13 FEM	A	DIJON ASPTT	1 ST APOLLINAIR	1 07/12/2019	15H		16H
22079118	CHFEM8	A	QUETIGNY	2 LACANCHE	1 21/10/2019	20H	11/11/2019	

22045295 U13F B DUC – FC MPL du 09/11/19 se jouera le 30/11/19

22090007 CRIT REMILLY – VILLERS se jouera le 30/10/19

22045274 U13F A IS SELONGEY – USCD se jouera le 23/11

3.3 FORFAITS

Match 22045309 U15 F MEURSAULT – ASPTT DIJON DU 19/10/2019

Forfait non déclaré de MEURSAULT

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à MEURSAULT pour en porter le bénéfice à l'ASPTT DIJON

Amende 60 € à MEURSAULT

Match 22045293 U13F B BEAUNE – GRESILLES FC du 12/10/2019

Forfait non de GRESILLES F.C.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à GRESILLES F.C. pour en porter le bénéfice à BEAUNE.

Amende 60 € à GRESILLES FC

3.4 COURRIER

De **POUILLY EN** : Pris note. Une réflexion est engagée.

IV. FOOT ENTREPRISE

4.1 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure
21834606	D1FE	0	DIJON JURISTES	1 GROUPAMA SPORTS	1 02/11/2019	14H30	16/11/2019	14H30

4.2 COURRIER

De **MAIRIE DE DJON** : Pris note.

4.3 INFORMATIONS GENERALES

Rappel aux clubs :

Toutes les demandes concernant les terrains d'entraînement et de matchs ou modification de ceux-ci, sont à faire impérativement par courrier auprès de la commission Foot-Entreprise.

Les clubs qui effectueront ces demandes directement auprès du service des sports de la ville de Dijon ; celles-ci seront refusées.

Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage – obligation d'arbitre auxiliaire (voir site du District pour la date) :

DATES DES SESSIONS

Nous vous informons que des Guides d'arbitrage sont en vente au prix de 8,50 €.

Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat en envoyant un mail à achapon@orange.fr

CHAQUE SAISON RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES ARBITRES AUXILIAIRES

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 5 Octobre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 19 Octobre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 25 Octobre 2019 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 2 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 16 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.

V. FUTSAL

5.1 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

Match 22108134 D1 DIJON MUNICIPAUX – CLENAY 3 du 23/10/19 se jouera le 03/12/19 à 21 h 00 au gymnase Carnot.

5.2 COURRIER

De DIJON FUTSAL : L'équipe 4 ne peut pas être sous le nom de M.J.C. GRESILLES. Ce club n'est pas affilié à la F.F.F.

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera

appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 12 Octobre 2019

Match 22042597 U15 D2 A QUETIGNY – ST JEAN DE LOSNE

La Commission des Compétitions demande aux clubs de QUETIGNY et de ST JEAN DE LOSNE d'établir une feuille de match papier, et de la transmettre au District, pour le 28/10/19.

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 19 Octobre 2019

Match 22042645 U15 D2 – B GRESILLES FC - USSE

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et valide la feuille de match papier.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de GRESILLES FC n'est toujours pas rattaché à l'équipe.

Absence du rapport d'échec : Amende 36 € en cas de récidive.

6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 19 et 20/10/2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : RAS

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

PV 30 FUTS/1

Réunion du 10/10/2019

Présents : MM. Sérafin DA SILVA, Benoît BELORGEY, Daniel DURAND.

Excusés : Mmes Peggy SEURAT, Isabelle SIRDEY, Mrs Pierre-Yves BERNIER, Valerian THIBERT, Khalid DRISSI EL BOUZAIID, Jordan CHAMPAGNAT, Hadi SALEH.

Non Excusé : Paulo SIMOES.

Evolution de la Commission

Modification des membres

Le Président Sérafin Da Silva souhaite la bienvenue à Mr DRISSI EL BOUZAIID Khalid, au sein de la commission.

Bilan des pratiques associées 2018/2019

Bilan

Très peu de retour des Mairies.

Une relance a été faite par le secrétariat.

Championnat District

Le championnat de district démarrera le 23 Octobre 2019 avec 4 équipes.

DIJON METROPLE 3 et 4

CLENAY 3

DIJON MUNICIPAUX

Match aller/retour.

Trois ballons de Futsal seront donnés à chaque club engagé.

Echéancier

Lundi 09 Décembre 2019 à 18h30 au District

Mise en place des pratiques associées

Point sur le championnat Seniors

Accompagnement des clubs

Lundi 6 Janvier 2020 à 18h30 au District

Vérification de l'organisation des pratiques associées

Bilan de mi- saison championnats seniors

Bilan PPF

Lundi 27 Janvier 2020 à 18h30 au District

Suivi des pratiques associées

Bilan PPF

Lundi 30 mars 2020 à 18h30 au District

Bilan des pratiques associées
Définitions des nouveaux objectifs

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion restreinte aura lieu le lundi 09 Décembre 2019 à 18h30 au District.

Président Commission Futsal : Da Silva S